

David Hickman, spécialiste principal des contrats
Tél. : 613-773-0932
Adresse électronique : david.hickman@agr.gc.ca

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT : (ACAN) n° 01B68-18-0109

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a besoin de la prestation de services d'entretien et de maintenance pour trois (3) instruments de chimie analytique situés dans le Centre de recherche sur l'innovation de Vineland.

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services à :

Agilent Technologies Inc.
6705 Millcreek Drive, suite 5,
Mississauga (ON) L5N 5M4
Canada

Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de 15 jours civils.

Advenant que d'autres fournisseurs potentiels soumettent un énoncé de compétences pendant la période de publication de 15 jours civils et satisfont aux exigences établies dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit tenir une procédure complète d'appel d'offres à l'aide du service électronique de soumission du gouvernement ou par des moyens conventionnels en vue de l'attribution du marché.

Si aucun autre fournisseur ne présente, d'ici à la date de clôture, un énoncé de compétences qui respecte les exigences décrites dans le PAC, un contrat pourra être attribué au fournisseur présélectionné.

CONTEXTE ET ÉTENDUE DU TRAVAIL

Agriculture et Agroalimentaire Canada a besoin de la prestation de services pour l'entretien du matériel de laboratoire situé à Vineland sous le programme d'utilisation mineure (PUM). Le travail comprendra un plan de maintenance/d'entretien pour deux (2) unités LC/MS et une (1) unité GC/MS/MS.

Exigences en matière d'entretien et de maintenance :

- Support téléphonique illimité pour le matériel et le logiciel;
- Support téléphonique MassHunter illimité avec un délai maximal de réponse de quatre (4) heures;
- Visites de service illimitées et à la demande, incluant les déplacements et la main-d'œuvre, pour s'assurer que les systèmes sont pleinement opérationnels avec un temps d'arrêt minimal;
- Réparation matérielle sur place, incluant les pièces et les consommables (Agilent ou son équivalent);
- Inventaire local des pièces avec commande directe 24 heures sur 24;
- Nettoyage et entretien de l'instrument de manière à le maintenir dans les limites des paramètres d'usine.

Exigences en matière de maintenance préventive :

- Remplacer la tête de pompe, sceller, purger le joint de soupape et filtrer les frites de l'ensemble.

- Nettoyer et effectuer l'entretien de l'instrument de manière à le maintenir dans les limites des paramètres d'usine.
- Remplacer le joint du rotor et l'ensemble du siège de pointeau de l'échantillonneur automatique. Remplacer l'ensemble de face du stator et le joint d'isolation en plus d'effectuer un test de pression.
- Remplacer le joint du rotor de la soupape de commutation de colonne et effectuer un test de pression.
- Remplacer le joint du rotor et inspecter les raccords de la soupape et les capillaires à la recherche de fuites.
- Injecter du carburant dans les cylindres du système de thermostat ALS et effectuer un test d'injection.
- Retirer et nettoyer la source d'ion du spectromètre Mass.
- Inspecter les pompes à vide et remplacer l'huile de la pompe mécanique.
- Établir le vide et vérifier la pression.
- Remplacer les cartes électroniques (matériel) ou le système informatique défaillant
- Effectuer le réglage automatique du système.
- Enregistrer la maintenance dans les journaux de maintenance de l'instrument.

L'entretien et la maintenance doivent être effectués de manière prévue mais également sur demande.

ESTIMATION DES COÛTS

La durée du contrat est d'un (1) an, avec l'option de le prolonger pour deux (2) périodes d'un (1) an chacune. La période initiale du contrat entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2018. La valeur estimée du contrat est de 196 706,52 \$ (taxes applicables incluses) pour toutes les périodes du contrat, si exercées.

EXIGENCES ESSENTIELLES MINIMALES

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il a la capacité de fournir les mêmes services énumérés dans le plan de soutien mentionné ci-dessus et qu'il :

- détient une preuve d'un service d'assistance agréé par l'usine certifié ISO9000;
- utilise des pièces Agilent ou équivalentes;
- peut fournir des mises à jour pour les logiciels propriétaires (MassHunter et ChemStation);
- possède de l'expérience en ce qui a trait à l'entretien des instruments Agilent LCQQQ et GCQQQ.

EXCEPTION AU RÈGLEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

L'article 6 de la partie 10.2.1 du Règlement sur les marchés de l'État du Conseil du Trésor prévoit quatre (4) exceptions permettant à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres. Cela comprend ce qui suit :

- d. « le contrat ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise. »

DISPOSITIONS JUSTIFIANT L'APPEL D'OFFRES LIMITÉ SELON LES ACCORDS COMMERCIAUX

L'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord sur le commerce intérieur permettent à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer un appel d'offres dans les conditions suivantes :

b) « Lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant. »

JUSTIFICATION POUR LE FOURNISSEUR SÉLECTIONNÉ AU PRÉALABLE

Les instruments scientifiques Agilent sont sophistiqués sur le point de vue électronique et sont sensibles aux produits chimiques. En raison de leur nature technique unique, les services de réparation, de maintenance et d'étalonnage ne peuvent être exécutés que par Agilent Technologies Inc.

Agilent Scientific Instruments est le seul fournisseur capable de fournir :

- mises à niveau et notes de services recommandées par le fabricant;
- escalade autorisée par l'usine pour résoudre les problèmes de service difficiles;
- remplacement de l'instrumentation sous garantie de service;
- mises à jour logicielles pour MassHunter/ChemStation et services de validation de logiciels;
- consommables et pièces de rechange recommandés par l'usine.

DROITS DES FOURNISSEURS DE SOUMETTRE UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils sont entièrement qualifiés et disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent soumettre un énoncé de capacités par courriel à l'autorité contractante dont le nom figure dans ce préavis au plus tard à la date limite de ce préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur répond aux exigences précisées.

La date et l'heure limites pour l'acceptation de l'énoncé de capacités est le 9 août 2018, à midi

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés par courriel à :

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Centre de gestion intégrée du matériel (CGIM)
Section de la passation des contrats de services professionnels
1285, chemin Baseline, tour 5, 2^e étage, bureau 339
Ottawa (Ontario) K1A 005
À l'attention de : David Hickman, spécialiste principal des contrats
Numéro de la demande : ACAN : 01B68-18-0109
Adresse électronique : david.hickman@agr.gc.ca

Les énoncés des capacités doivent être envoyés d'ici la date et l'heure de clôture. Les énoncés de capacités reçus d'ici la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu de procéder à un appel d'offres plus poussé. L'information fournie sera utilisée par l'État aux seules fins d'évaluation technique pour déterminer si un autre appel d'offres s'avère nécessaire.

Les fournisseurs qui auront soumis un énoncé des capacités seront avisés par écrit de la décision prise par AAC d'attribuer un contrat sans appel d'offres additionnel.

L'État se réserve le droit de négocier tout achat avec les fournisseurs. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

Si vous avez des questions concernant ce préavis, veuillez vous adresser à l'agent principal des contrats ci-haut désigné par courriel d'ici la date de clôture.